



PARCOURS DE FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- ❑ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- ❑ Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- ❑ L'influence de la fatigue sur la conduite
- ❑ Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- ❑ Les usagers vulnérables
- ❑ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- ❑ Les gestes de premiers secours
- ❑ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- ❑ Le transport d'un chargement et de personnes
- ❑ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule

En fonction du ou des forfaits choisis dans le contrat de formation, un livre de code sera remis à l'élève et cette formation pourra être suivie (selon les horaires prévus à cet effet) :

- Dans les locaux de l'établissement avec un support média tel que des DVD, pour les tests d'entraînement
 - Avec un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière, pour les cours thématiques ou les stages de code accéléré
 - Sur internet via le compte « pack web » qui vous aura été attribué
- A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique général (ETG) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.
Sont exemptés de l'ETG, tout élève déjà titulaire du code de la route depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Les objectifs :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire à la catégorie B.

Public visé et prérequis :

- Avoir 17 ans
- savoir lire et écrire la langue française

Résultat attendus :

- Permis de conduire de la catégorie B

Encadrement :

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- enseignement de théorie et de pratique
- salles de cours équipées de moyens multimédia
- véhicules adaptés à l'enseignement
- fiche de suivi et livret d'apprentissage
- fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Évaluation de la formation et conditions de réussite :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle.
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation.
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les moyens pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.
- Condition de réussite ; satisfaire un examen blanc.

Sanction de la formation :

Examen et validation par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.



LES COURS THÉMATIQUES

Ces cours seront dispensés par un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, au sein des locaux de l'établissement, aux horaires prévus à cet effet (voir planning et inscriptions auprès du secrétariat).

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement